

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 mars 2021

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N. Garampon, G. Halle, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard, J. Burdet, N. Curtet, H. Fayard, M. Fayot, D. Nguyen, S. Larose-Julien, F. Redaud, F. Roucayrol,

Absents : R. Breassier, L. Derhy, Y. Dhomont,

Pouvoir : R. Breassier à T. Joubert, Y. Dhomont à T. Joubert

1. Désignation du/ de la secrétaire de séance

Sabine Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2021 est approuvé.

3. Comptes de Gestion 2020 Approbation. Commune et Assainissement

C. Tholon présente les comptes de gestion 2020. Les comptes de gestion reflètent les écritures passées par la Trésorerie, écritures similaires aux comptes administratifs de la commune et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du comptable public pour l'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du comptable public pour la commune.

4. Comptes Administratifs et résultats 2020. Approbation. Commune et Assainissement

C. Tholon présente le compte administratif de l'assainissement 2020.

Le compte administratif de l'assainissement est arrêté en fonctionnement avec un montant de 71 302,06 euros en dépenses et 91 708,99 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 100 429,88 euros en dépenses et 36 165 euros en recettes.

C. Tholon présente le compte administratif de la commune 2020.

Le compte administratif de la commune est arrêté en fonctionnement avec un montant de 1 253 680,83 euros en dépenses et 1 406 576,12 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 1 872 595,55 euros en dépenses et 596 513,11 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

JL Bourdin précise que M. le Maire ne doit pas participer au vote, car le compte administratif reflète l'exécution réalisée par M. le Maire du budget.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 de l'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 de la commune.
Retour de M. le Maire

5. Budget communal. Affectation des résultats. Commune et Assainissement

JL Bourdin présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget assainissement, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 703 200,56 € est affecté en totalité à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette du budget primitif 2021. Le déficit d'investissement cumulé est reporté en dépense d'investissement soit 205 454,12 €.

JL Bourdin présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget communal, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 991 703,32 € est affecté pour 1 328 856,08 € à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette et pour 662 847,24 au compte 1068 report en recette d'investissement du budget primitif 2021. Le déficit d'investissement cumulé est reporté en dépense d'investissement soit 923 140,94 €.

6. Vote des Budgets Primitifs 2021. Commune et Assainissement

C. Tholon présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune.

La section de fonctionnement est arrêtée à 2 689 265,38 euros et la section d'investissement est arrêtée à 2 722 245,89 euros.

JL Bourdin détaille les dépenses d'investissement programmées : travaux de voirie, vestiaires du foot, achat de matériel informatique, et révision du PLU.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2021 de la commune.

C. Tholon présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'assainissement.

La section de fonctionnement est arrêtée à 1 146 480,56 euros et la section d'investissement est arrêtée à 2 147 089,44 euros.

JL Bourdin précise que le budget Assainissement est voté H.T.

Suite aux questions de M. Redaud, JL Bourdin précise qu'il y a eu ces dernières années des décalages dans le versement de la redevance d'assainissement. De plus, même si avec les constructions récentes et à venir il pourrait y avoir une augmentation des recettes de la redevance d'assainissement, il apparaît que les habitants font plus attention à leurs consommations d'eau, l'augmentation n'est donc pas forcément induite.

JL Bourdin précise par ailleurs, que l'opération d'investissement nommée Platières - salle polyvalente regroupait trois dossiers : raccordement à l'assainissement chemin du Beau logis et à la salle polyvalente terminés et le raccordement des hameaux des Platières et Gaillebeau prévu en 2021.

Enfin, concernant la participation de l'aménageur du PAE de la Dombes au financement de la STEP, JL Bourdin précise que cette participation représente la quote-part due par l'aménageur sur le nombre d'équivalent-habitant sur la zone. Il ajoute que si la zone ne devait pas se faire, nous ne toucherions pas cette participation. M. le Maire précise que suite aux fouilles archéologiques deux secteurs ont laissé apparaître des vestiges. L'aménageur attend les conclusions des fouilles archéologiques préventives.

Sur l'assainissement la problématique principale est sur l'épandage des boues. Avec l'agrandissement de la station d'épuration, les parcelles agricoles nécessaires pour l'épandage passent de 65 hectares à 100 hectares. Or, il est de plus en plus difficile de trouver des agriculteurs prêts à épandre. Si la commune n'avait pas ce débouché, il faudrait incinérer les boues, ce qui est plus cher et pose question en termes d'écologie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2021 de l'assainissement.

M. Le Maire remercie C. Tholon pour son implication dans la préparation des différents documents budgétaires.

7. Attributions Subventions aux associations – et divers

JL Bourdin présente les attributions diverses. E. Fleury présente les subventions en précisant que la commission a conservé le principe de donner 6 euros par adhérent et 30 € par élèves pour les MFR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions pour les comptes suivants :

Compte 65548	Montants attribués
Com. Com. Dombes Saône Vallée fonct. Gymnase Trévoux	1 000.00
Espace de vie social de Saint André de Corcy	5 400.00
SIEA cotisations EP, gaz, Sig	30 000.00
SIEA : modernisation EP divers secteurs	13 199.64
SIEA : modernisation EP verchères	140.99
SIEA : modernisation nouveaux secteurs LED	6 000.00
SIEA : YTEM EP + télécom + basse tension +électrification	8 655.01
SIEA + orange : salle polyvalente	4 328.17
SIEA enfouissement chemin du beau logis	18 900.00
SIEA divers	3 134.89
TOTAL	90 758.70
Compte 6574	
ASSOCIATIONS DE MIONNAY	
A.S.C.M.	2 940.00
Sou des Ecoles	500.00
Croq'notes	300.00
Football : Sporting Club Porte de l'Ain	416.00
Joyeuse Boule	300.00
Ludothèque	312.00
Mionnay en Corps	636.00
Mionnay Pro	78.00
Savate Boxe Française / stretching	504.00
Tennis Club de Mionnay	534.00
Un parr'Ain Emploi	138.00
TOTAL	6 658.00
AUTRES ASSOCIATIONS	Montants attribués
Académie de la Dombes	30,00
FNACA (Anciens combattants Algérie)	35,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers St-André	130,00
Secours catholique St André de Corcy	200,00
SPA Brignais	1 800.00
Foyer Socio-Educatif Collège St André de Corcy	100.00
Centre aérés (participation 2,20€/jour/enfant)	700,00
RASED commune Tramoyes	230,00
MFR de la Dombes La Saulsaie Montluel	30,00
MFR mozas	30.00
VSDS Aide et Soins à Domicile Reyrieux	50.00
UDAF Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain Bourg	100.00
Banque alimentaire	200.00
Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Ain	60.00
Chambre des métiers et de l'Artisanat du Rhône	30.00
Ligue contre le cancer	200.00
CFA BTP Ain	60.00
CECOF Ambérieu en Dombes	30.00
TOTAL	4 015.00
Autres subventions exceptionnelles non prévues	1 350.00
TOTAL GLOBAL	12 023.00

8. Attribution subvention au CCAS

C. Loubière rappelle au conseil que le CCAS est compétent en matière d'aide et d'action sociale. La commune accorde annuellement une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions. C. Loubière rappelle que la représentation théâtrale ne pourra avoir lieu cette année au vu du contexte sanitaire. Elle précise que les besoins ont augmenté suite à un accroissement des séparations, et des accidents de la vie. C. Loubière remercie le conseil municipal pour la subvention à venir. M. le Maire remercie le CCAS pour le suivi effectué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le versement d'une subvention de 3 500 € au budget du CCAS, au titre de l'exercice 2021.

9. Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe de l'assainissement 2021

M. Bourdin, informe que le Budget Principal supporte des charges de personnel administratif dont les missions relèvent du budget annexe de l'assainissement.

Comme pour l'année 2020 il est proposé d'introduire dans le budget de la Commune 2021, le remboursement des frais de personnel (salaires + charges associées) par le budget annexe Assainissement.

M. Redaud demande si en fin d'année un comparatif sera réalisé entre le temps passé proposé et le temps passé réel. JL Bourdin précise que l'estimation tend plutôt vers une moyenne. En 2020, il y a eu peu de travaux donc peu de temps passé au suivi, en 2021 avec le projet des Platières, le temps de secrétariat devrait augmenter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que pour la période du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, les charges de personnel qui devront être facturées par le Budget Principal au compte 70841 au Budget annexe de l'assainissement au compte 6215 sont les suivantes secrétaire générale : 10 % des frais annuels, secrétaire du service comptabilité : 5 % des frais annuels et décide de facturer au budget annexe de l'Assainissement pour 2021, la mise à disposition du personnel communal pour un montant de 8 773.50€.

10. Parcelle AE 57 -en partie. Portage EPF. Accord offre d'acquisition

M. le Maire rappelle la délibération prise le 3 juin 2016 par laquelle le Conseil Municipal approuvait le portage foncier par l'établissement public foncier de l'Ain (EPF) pour l'acquisition de la parcelle AE57. Il rappelle également la délibération du 12 juin 2020 modifiant les conditions de portage à une durée de 12 années avec un remboursement par annuité constante (67 373,85 € par an), avec un remboursement des 4 annuités déjà passées soit 269 495,39 € avant le 24 juin 2020.

L'acquisition par l'EPF était réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par le service des domaines soit 800 000 € HT (frais de notaire et autres en sus).

M. le Maire précise qu'un projet immobilier est projeté sur les parcelles AE 56 et AE 59. Dans ce cadre l'EPF a reçu une proposition d'acquisition d'environ 1000 m² de la parcelle AE 57 correspondant à l'ancien Hôtel et l'arrière de la parcelle pour une somme de 650 000 €.

Suite à la question de M. Redaud, M. le Maire précise que le patio restera propriété de la commune et que le projet immobilier ne sera pas accolé à la parcelle puisqu'un cheminement piéton longera le patio.

E. Fleury précise que le projet immobilier sera travaillé en lien avec le CAUE.

JL Bourdin rappelle l'orientation d'aménagement prévue au PLU qui prévoit une bande de 15 mètres de transition en R+1 côté chemin du Bonatier, comme cela a été fait pour le lotissement du Marais.

F. Roucayrol s'absente.

M. le Maire précise par ailleurs, qu'il a été demandé au promoteur immobilier de prévoir un certain nombre de parkings en extérieur. De plus, les logements sociaux seront répartis sur la totalité de l'opération immobilière et non pas sur un immeuble spécifique afin de favoriser la mixité sociale.

M. Nguyen ajoute que la commune va conserver l'usage des garages, de l'épicerie, du restaurant et des logements à l'étage.

F. Redaud souhaite que les parkings pour le future restaurant soient mutualisés avec ceux de la place. M. le Maire rappelle que lorsque le plan Vigipirate est activé, le stationnement devant les écoles est interdit, il convient donc de maintenir d'autres parkings au cœur du village.

Aussi, il précise qu'il convient à présent d'autoriser l'EPF à revendre par anticipation à la société COGEDIM environ 1000 m² au prix de 650 000 €.

M. le Maire précise qu'un bornage précis du tènement cédé sera effectué, la partie cédée ne pouvant excéder 1100 m².

La vente définitive pourrait avoir lieu au 2^{ème} semestre 2022.

N. Curtet est étonnée que rien ne soit fait avant. M. le Maire lui précise qu'il s'agit de délais administratifs (obtention du permis de construire...) incompressibles.

Suite à la demande de M. Redaud, M. le Maire ajoute que la promesse de vente contient les conditions suspensives d'usage : absence de servitude, de toute prescription relative à l'archéologie préventive et de nouvelle taxe d'urbanisme, absence de pollution du site, obtention d'un permis de construire.

Une fois la vente réalisée, l'EPF sera surement amené à nous reverser un solde au vu des remboursements déjà effectués et du prix de vente.

Retour de F. Roucayrol.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'autoriser l'établissement public foncier de l'Ain à revendre par anticipation à la société COGEDIM d'environ 1 000 m² de la parcelle AE 57 au prix de 650 000 €.
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la revente par anticipation à la société COGEDIM d'environ 1 000 m² de la parcelle AE 57 au prix de 650 000 €. De plus, M. le Maire est autorisé à intervenir à l'acte de vente afin de permettre à la commune de percevoir le trop-perçu.
- Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente de fin de portage auprès de l'EPF de l'Ain concernant le surplus de la parcelle AE57 moyennant le prix de vente de 158 486,126 €. Etant précisé que le paiement de ce prix se fera en fonction des sommes effectivement perçues par l'EPF de l'Ain à la date de signature de l'acte notarié.

11. Marché espaces verts. Attribution

M. Joubert rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'entretien des espaces verts pour 2021 et 2022.

Trois entreprises ont été consultées et pouvaient répondre à la consultation jusqu'au 5 février. Deux entreprises ont répondu à la consultation, et conformément au règlement de consultation une audition a été organisée le 19 février.

Après examen des offres, la proposition de l'entreprise TERIDEAL à Genas, offre basée sur le détail estimatif quantitatif sur les quantités minimales de 17 720 € HT soit 21 264 € TTC pour l'année 2021 (soit 35 440 € HT, 42 528 € TTC pour les deux années, hors révision des prix pour 2022) est la mieux disante au regard des critères de sélection des offres.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve la proposition de l'entreprise TERIDEAL de Genas, pour une année, renouvelable une fois pendant un an, pour un montant minimal de 17 720 € HT soit 21 264 € TTC pour l'année 2021 et autorise M. le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que l'ordre de service pour prolonger le marché sur l'année 2022 si nécessaire.

12. Assainissement raccordement hameaux Platières Gaillebeau. Autorisation au Maire à signer les conventions de servitudes et achat de terrain

M. Le Maire précise que ce point est reporté à un prochain conseil.

13. Commission municipales modifications

E. Fleury propose de modifier les commissions municipales comme suit :

Deux membres extérieurs intègrent la commission informatique M. Davin et M. F. Viossat.

De plus, M. F. Viossat intègre la commission bâtiments.

J. Burdet intègre la commission réaménagement salle sportive.

Il est proposé de supprimer la commission construction salle polyvalente.

Il est proposé de créer une commission prévention pour le personnel distincte de la commission personnel avec E. Fleury et T. Joubert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constitue la liste des commissions municipales avec les modifications précisées ci-dessus.

M. le Maire est membre de droit de chaque commission municipale.

14. Décisions

M. le Maire informe le conseil qu'il a signé le devis de la société Célestin Nettoyage pour un marché de nettoyage des bâtiments et des vitraux pour un montant minimum de 11 710 € HT pour trois ans.

15. Comptes rendus des commissions

- E. Fleury pour la commission associations informe le conseil de la rencontre entre les trois municipalités Tramoyes, Saint-André-de-Corcy, Mionnay concernant le club de foot.
- E. Fleury pour la commission association précise qu'au vu du contexte sanitaire et des directives seul le théâtre pour les enfants continue en présentiel.
- E. Fleury pour la commission communication sollicite les responsables des commissions pour proposer des articles pour la Lettre de Mionnay. Elle précise que l'espace privé élus est en fonction mais que des améliorations sont attendues pour intégrer notamment des dossiers.
- J.L. Bourdin pour la commission environnement rappelle la réunion prévue le vendredi 12 mars à 14h30 pour faire un point de la collecte suite à la mise en place de la redevance incitative.
- N. Garampon informe le conseil que la Médiathécaire a repris. De plus, l'ouverture de mercredi après-midi ne peut être assurée, par contre des bénévoles ou des membres de la commission médiathèque assureront les permanences du samedi matin. Elle remercie les membres de la commission médiathèque pour les permanences assurées les derniers mercredis, et samedis.
- N. Garampon pour la commission scolaire précise que depuis la rentrée de février un cas Covid a été détecté à l'école. De plus, le nouveau protocole sanitaire a été mis en place sur le temps de restauration scolaire. Il permet encore à l'ensemble des élèves de déjeuner sur deux services.
- N. Garampon précise que quatre offres ont été reçues dans le cadre de la consultation pour le renouvellement du marché de restauration scolaire.
- N. Garampon informe que l'association Sportseskapade a formulé une nouvelle demande d'utilisation de l'école primaire durant les vacances d'avril et sur juillet. Un accord de principe a été donné. L'association viendra présenter à un prochain conseil son projet. E. Fleury précise qu'il s'agit d'une association de Mionnay.

- N. Garampon précise que l'ouverture d'une école libre de type Montessori est projetée sur le territoire de la CCD.
- C. Loubière pour la commission culture précise que l'association du théâtre remercie la municipalité pour la mise à disposition de la nouvelle salle pour le théâtre des enfants. Elle remercie N. Roucayrol pour le travail de simplification en cours des contrats de location pour la nouvelle salle polyvalente.
- C. Loubière pour la commission logements précise que les logements au 202 route de Bourg seront occupés fin avril. Sur les 19 logements deux n'ont pas encore été attribués, la commission travaille en ce sens avec Dynacité.
- C. Loubière précise que le CCAS votera son budget mercredi 10 mars.
- T. Joubert informe que les éclairages publics défaillants sont en cours de remplacement.
- T. Joubert précise au conseil que la commission voirie a rencontré le maître d'œuvre chargé des différentes opérations de voirie sur la commune le bureau d'études SEDic.
- T. Joubert pour la commission bâtiment précise que la consultation d'architectes pour le projet de vestiaire du foot va être lancée prochainement.
- M. Nguyen pour la commission sécurité précise qu'une rencontre a eu lieu avec les gendarmes de Sathonay afin de leur mettre à disposition le site du restaurant. Ce projet a recueilli un accord de principe, il sera présenté au prochain conseil.
- E. Fleury pour la communauté de communes précise qu'à la vue des difficultés financières de la CCD le service ADS actuellement gratuit va devenir payant pour les communes. Elle précise qu'une réflexion est à mener pour voir les possibilités d'internaliser certaines instructions. A ce jour, l'impact financier pour la commune serait d'environ 7 000 €.

16. Questions diverses

- M. le Maire précise que le prochain conseil aura lieu le samedi 3 avril à la salle polyvalente. La question se pose pour le conseil de mai au vu des samedis fériés.
 - M. le Maire informe le conseil municipal qu'il vient d'adresser à un propriétaire un courrier préalable à l'ouverture d'une procédure de péril ordinaire pour son mur qui risque de s'effondrer au niveau de l'immeuble vert de cœur.
 - M. le Maire précise que les élections départementales et régionales devraient avoir lieu les 13 et 20 juin. Pour 2021 les bureaux de vote seront regroupés à la nouvelle salle polyvalente.
 - M. le Maire informe le conseil qu'une enquête publique pour le permis de construire F1 du PAE de la Dombes aura lieu du 23 mars au 23 avril en mairie. Dans le même temps, une consultation du public pour un ICPE dans le PAE de la Dombes aura lieu du 23 mars au 21 avril également en mairie. M. le Maire précise que l'avis de la DREAL sur le permis de construire F1 a été reçu il note notamment que contrairement à ce que prévoyait la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) les projets proposés se tournent vers le e-commerce et la logistique. Le problème majeur est lorsqu'une société disparaît si l'entreprise est importante c'est toute l'activité qui part. M. le Maire rappelle les questions de fermeture du PAE par un portail. Il précise que dans d'autres zones avec portail les camions se stockent sur les espaces verts accessibles en bordure de voirie.
 - M. le Maire fait un point de la résidence seniors. Il précise qu'un rendez-vous est programmé avec la Semcoda et les avocats des parties afin de trouver un accord. Il précise que pour l'instant les logements sont loués uniquement à des personnes âgées. La date d'entrée dans les locaux a été repoussée à la fin mars.
- F. Redaud demande où en sont les travaux de la cuisine ? M. le Maire n'a pas plus d'élément que la dernière fois, a priori ils ont été commandés au constructeur.
- C. Loubière précise que la commune avait un listing de 40 à 50 personnes intéressées par la résidence seniors, elle n'a pas plus d'information sur les personnes qui auraient pris contact directement avec la Semcoda.
- F. Redaud évoque l'article de presse paru dimanche dernier.
- M. le Maire précise qu'il est en lien avec l'Adapei de Villars pour loger des personnes fréquentant le site. C'est une piste de réflexion. L'autre piste étant que les T4 soient déconventionnés ainsi il n'y aurait plus de plafond de ressources.
- F. Redaud précise qu'une autre solution serait que la commune participe financièrement. Il ne comprend pas qu'1/4 des logements soient des T4.
- JL Bourdin lui précise que les T4 représentent 1/5 et non 1/4 des logements.
- F. Redaud souhaiterait avoir accès au projet de convention. Il lui est précisé que l'échange a lieu entre avocat et qu'il est confidentiel.

M. le Maire rappelle que lorsqu'un dossier va en contentieux au tribunal administratif, personne n'est jamais sûr de gagner. Il rappelle un contentieux pour lequel la commune n'avait pas souhaité négocier et pour lequel nous avons finalement perdu au tribunal administratif.

E. Fleury rappelle qu'à l'initiale du projet les T4 avaient été présentés comme des logements pour des personnes qui souhaitaient accueillir ponctuellement leur famille. La commune travaillant alors en confiance avec la Semcoda il n'y avait pas de raison objective de se méfier.

Une idée également envisageable serait que ces logements soient revendus à un autre bailleur. Le problème est encore financier la TVA serait à rembourser.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h40

La Secrétaire de Séance, Sabine LAROSE-JULIEN



Le Maire, Henri CORMORECHE

